



# Compte rendu de la réunion d'information du 23/07/2021

portant sur l'évolution de la situation sanitaire

Cette réunion, convoquée à 15H, était présidée par Jean-Yves LE GALL (Pôle Pilotage et Ressources). Elle avait pour objet l'évolution de la situation sanitaire et les dernières mesures prises au niveau national (ainsi que leur application locale).

1 - Pas de pass sanitaire pour l'accès aux services publics.

2 - Les agents DGFIP qui travaillent en trésorerie hospitalière si situant dans l'enceinte d'un hôpital (cas de la trésorerie du CHU de ROUEN) sont concernés par l'obligation de vaccination. Pour ceux qui, au 15/09, n'ont pas été au bout du schéma vaccinal, la sanction peut aller jusqu'à la retenue sur salaire...

Les agents concernés et leurs responsables ont été informés par la DG.

3 - Il n'existe pas d'obligation vaccinale pour les agents des trésoreries non intégrées dans l'enceinte d'un hôpital (cas de la trésorerie du CHU du HAVRE). La DG ose tout de même « fortement recommander » la vaccination (du fait des réunions avec le personnel administratif de l'hôpital).

4 - Egalement, « forte recommandation » de se faire vacciner pour les agents qui se rendent dans des lieux où le pass sanitaire est obligatoire (ex : les vérificateurs qui opèrent un contrôle dans un restaurant)

NB : « Forte recommandation » se distingue d' « obligation » car il ne peut y avoir de sanction en cas de non respect d'une recommandation.

La CGT a rappelé que le Conseil Constitutionnel peut censurer des dispositions de la loi et que l'accès à nos services ne nécessitait pas le pass sanitaire : ainsi, contraindre des agents à rentrer dans un schéma vaccinal est prématuré et hypocrite.